

Archiviste itinérant : le succès des centres de gestion

Cynthia Joubertjean

Citer ce document / Cite this document :

Joubertjean Cynthia. Archiviste itinérant : le succès des centres de gestion. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 209-214;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4910

Document généré le 15/03/2017

Archiviste itinérant : le succès des centres de gestion

Cynthia JOUBERJEAN

Le métier d'archiviste est aujourd'hui encore mal perçu. Les poncifs inhérents à ce métier sont tenaces. Pourtant les archivistes doivent avoir une curiosité intellectuelle très large. La mise à jour de leurs connaissances peut aller de la pérennité d'un type de papier à la durée de vie d'un support électronique.

Cette méconnaissance du métier est encore plus vraie à l'encontre des archivistes itinérants, dont la spécificité est bien souvent inconnue même auprès de leurs confrères. Les archivistes itinérants de centres de gestion sont pourtant un exemple réussi de mutualisation de moyens, dans un contexte économique difficile pour les collectivités territoriales.

Le succès des services d'aide à l'archivage des centres de gestion mérite de s'y attarder pour comprendre leur place aujourd'hui dans le maillage territorial et mesurer l'étendue grandissante des champs d'actions de ces agents publics.

Le métier d'archiviste itinérant de centre de gestion

La création des centres de gestion

Les centres de gestion sont des établissements publics administratifs, gérés par des élus. Ils assurent dans le cadre départemental ou interdépartemental un ensemble de missions obligatoires qui leur ont été attribuées par la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Outre les missions obligatoires s'adressant aux collectivités et aux établissements publics (instances paritaires, gestion des carrières des agents) ainsi qu'aux personnes à la recherche d'un emploi dans la fonction publique territoriale (concours, bourse de l'emploi), certains centres de gestion ont

choisi d'élargir ces domaines de compétence en développant largement des missions dites facultatives. Ainsi, le centre de gestion des Bouches-du-Rhône met par exemple à la disposition de toutes les collectivités des experts dans de nombreux domaines comme la gestion des ressources humaines, les politiques publiques, la médecine du travail, la prévention des risques professionnels et l'aide à l'archivage.

Les services d'aide à l'archivage

En 2012, cinquante-trois centres de gestion sont dotés d'un service d'archives. Certains services comprennent plusieurs archivistes avec parfois des qualifications spécifiques (paléographie par exemple). Le plus ancien de ces services date de 1985 mais les créations ont surtout été exponentielles depuis les années 2000. En moyenne, ces services disposent de deux à trois archivistes. Les départements de taille importante (Bouches-du-Rhône, Nord, etc.) mettent à disposition des collectivités entre cinq et dix agents. Le tarif des prestations varie selon les départements d'environ 100 € à 400 € la journée.

Les différents types de missions

Place des archivistes itinérants dans les collectivités territoriales aujourd'hui ?

Les prestations proposées par les services d'aide à l'archivage de centres de gestion sont de plusieurs types :

- traitement d'un arriéré d'archives ;
- formation pratique d'un agent communal en charge des archives ;
- sensibilisation de l'ensemble du personnel ;
- actions de valorisation ou de communication ;
- aide à la consultation des archives par le public ;
- réalisation de plans de classement ou de tableaux de gestion ;
- conseil pour l'aménagement d'un local ;
- mise en place d'une arborescence cohérente pour les archives électroniques...

La plupart des services d'archives créés ont connu une grande réussite. Victimes de leurs succès, ils sont nombreux à avoir des délais d'intervention très longs. Pourtant certains centres de gestion mettent à disposition plusieurs archivistes, six dans celui des Bouches-du-Rhône par exemple. Dans tous les cas, le délai raisonnable d'intervention en collectivité se situe généralement entre six mois et un an.

Les archivistes itinérants des centres de gestion interviennent dans tous les types de collectivités, communes de petite taille ou communautés urbaines.

Selon le cas, la mission peut comprendre plusieurs types d'intervention :

- le traitement des archives ;
- la sensibilisation du personnel aux méthodes de classement ;
- la mise en place d'une politique d'archivage concerté ;
- le récolement des fonds ;
- le déménagement d'archives.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne disposant pas en interne de ce métier spécifique font très souvent appel au service d'aide à l'archivage des centres de gestion. Cela leur permet de recourir à un spécialiste, agent public territorial, sans alourdir leur masse salariale avec un poste à temps complet. Par exemple, dans les Bouches-du-Rhône, le service d'aide à l'archivage intervient pour cinq EPCI sur les sept existant dans ce département.

Le déroulement des missions d'aide à l'archivage est très similaire d'un département à l'autre. Hormis pour certains centres de gestion, le traitement des archives s'effectue toujours *in situ*. Dans l'Hérault, par exemple, il se fait en collectivité pour les archives contemporaines et aux Archives départementales pour les archives anciennes. Un compte rendu de mission est systématiquement réalisé après chaque prestation. Dans le cas où le centre de gestion est en mesure de proposer une valorisation des archives, l'archiviste peut faire figurer d'éventuels thèmes de valorisation dans ce rapport. Des questionnaires permettent d'évaluer la satisfaction des collectivités et de s'assurer de l'efficacité du système.

Outre le traitement de l'ariéré, certains centres de gestion proposent des formations pratiques de personnel. Celles-ci permettent de sensibiliser les services communaux et intercommunaux à l'archivage.

Quelques centres de gestion ont également conduit des missions de valorisation du patrimoine ou de recueils de témoignages oraux, preuve que les collectivités attendent du travail de ces archivistes bien plus qu'un gain de place.

Par ailleurs, certains services d'aide à l'archivage ont même pu réaliser des actions de plus en plus éloignées d'un simple traitement d'arriéré, comme par exemple des actions de sensibilisation auprès de publics scolaires ou de la conduite de projet.

Évolution des missions : projet Noé, un exemple à l'échelle européenne

La Communauté européenne a initié en 2005 un projet pilote de protection du patrimoine baptisé « Noé ». Ce programme soutenu par les fonds d'Interreg III avait pour objectif la mise en place de procédures et l'échange d'expériences pour la sauvegarde du patrimoine en cas de sinistre.

Il concernait cinq régions en Europe, notamment au Portugal, en Grèce et en Italie. Pour la France, la région PACA avait été retenue. Dans le cadre de ce programme, le service d'aide à l'archivage du centre de gestion des Bouches-du-Rhône a réalisé une étude sur une dizaine de communes témoins dans ce département.

Ce projet d'Interreg III C Sud visait à développer une approche innovante et pluridisciplinaire afin de mettre en place un dispositif interrégional à l'échelle européenne (France, Grèce, Italie, Portugal) de protection du patrimoine face aux sinistres et d'aide à l'intervention en cas de catastrophe. Cette démarche s'articulait autour de l'élaboration de diagnostic, de sensibilisation à la prévoyance et de méthodes d'intervention.

Le service d'aide à l'archivage du centre de gestion des Bouches-du-Rhône en collaboration avec le Centre de conservation du livre, l'association REMIFOR et le Comité français du Bouclier bleu a participé à cette expérience consistant à l'identification et la formation de non-spécialistes. Ceux-ci devaient être facilement mobilisables en cas de sinistre afin de répondre à l'urgence de la situation. Durant une journée, qui s'est déroulée dans une commune pilote des Bouches-du-Rhône, des bénévoles ont été initiés aux techniques de prise en charge des archives détériorées : sélection des documents, évacuation, tri et conditionnement pour assurer leur sauvegarde.

Cette expérience a été filmée afin d'être comparée avec une intervention similaire menée dans la commune de Mirandella au Portugal. Elle a ensuite été diffusée dans l'ensemble de l'Union européenne afin de constituer une base de formation pour des opérations similaires.

Partenariat avec les Archives départementales

Le partenariat avec les Archives départementales peut être un élément supplémentaire pour appuyer la légitimité des services d'archives des centres de gestion et contribuer ainsi à leur succès. Celui-ci peut prendre diverses formes notamment une mise à disposition d'une structure adaptée ou une collaboration scientifique. Le centre de gestion et les Archives départementales peuvent collaborer à l'organisation de réunions d'archivistes sur des thèmes spécifiques. Le travail sérieux des centres de gestion, qui sont en outre des établissements publics, constitue souvent une garantie pour les directeurs d'Archives départementales. Les centres de gestion et les Archives départementales ont donc tout intérêt à travailler de concert pour essayer d'encadrer au mieux le tri du plus grand nombre de fonds même dans les communes de petite taille ou aux moyens limités. Les premiers se chargent du tri, les secondes du contrôle scientifique dans un partage constructif d'informations.

Le réseau des archivistes itinérants

Fin 2007, une archiviste du centre de gestion des Bouches-du-Rhône a été conviée à la tribune d'un colloque de la Direction des archives de France, à Clermont-Ferrand. Cela a notamment été l'occasion de faire connaître cette frange méconnue du métier. La directrice des Archives de France avait alors souligné l'intérêt de ce type de service lors du discours de clôture de ce colloque et avait encouragé leur développement avec l'appui des directeurs d'Archives départementales. À la suite de cette réunion, plusieurs services ont émergé dans d'autres centres de gestion.

Les archivistes itinérants des centres de gestion se sont organisés depuis 2006 en réseau à l'initiative du centre de gestion des Bouches-du-Rhône. Il s'agissait

au départ simplement de disposer d'un annuaire et d'une liste de diffusion pour des discussions spécifiques. Puis en 2007, une première réunion nationale de ce réseau a eu lieu, principalement pour échanger sur les pratiques professionnelles.

En 2011, une quatrième réunion de ce type a été tenue sur le thème de l'organisation interne des services d'archives des centres de gestion et l'organisation des prestations d'archivage (échange de bonnes pratiques, comparaison des pratiques d'un département à l'autre, etc.). La présence du Service interministériel des Archives de France à cette réunion a été particulièrement appréciée car elle a été ressentie comme une reconnaissance à l'égard d'un réseau se sentant peu reconnu, par rapport notamment aux Archives départementales et aux Archives communales, dont la présence est beaucoup mieux ancrée dans le paysage archivistique.

Conclusion

Les centres de gestion ont été créés initialement pour gérer les carrières et les concours de la nouvelle fonction publique territoriale. Leurs périmètres d'actions ont rapidement évolué afin de répondre aux demandes des collectivités sur des technicités particulières dont ces dernières ne disposaient pas en interne. La mise à disposition d'archivistes par les centres de gestion est rapidement apparue aux collectivités territoriales comme une mission indispensable. Ainsi, dès 1985, un centre de gestion se dote d'un service d'aide à l'archivage. En 2012, ils sont 53 à proposer ce service. Par la mise à disposition d'archivistes diplômés et qualifiés, les centres de gestion répondent donc à des missions variées, dans les structures publiques les plus diverses, et apparaissent comme autant d'exemples de mutualisations réussies, tel que l'atteste leur croissance depuis plus de deux décennies.

Cynthia JOUBERTJEAN
Responsable du Pôle Information et Communication
Centre de gestion des Bouches-du-Rhône
CJoubertjean@cdg13.com